DLP 29-8-80369607

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "des Pays de la Loire"
Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

Régisseur des recettes DDA
C. C. P. 8604-02 Nantes

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX
Téléphone n° 66.21.32 Poste 571

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant. M/HOUTNET
J. GIRAUD N° 534 AD

VIGNE

MILDIOU - Le mildiou continue de ne progresser que très faiblement dans la plupart des vignobles.

- Dans les vignobles du Maine-et-Loire (sauf le Muscadet) et de la Sarthe, il y a toutefois lieu de réaliser le traitement d'aoûtement dans le courant de la semaine du 1er au 6 Septembre.
- Dans les vignobles de la Loire-Atlantique et de Muscadet de Maine-et-Loire, il y a lieu de terminer rapidement le traitement d'aoûtement conseillé dans le bulletin du 14 Août.
- Dans les vignobles de Vendée, le renouvellement du traitement d'aoûtement devra être envisagé si des pluies abondantes intervenaient d'ici la fin de la semaine du 1er au 6 Septembre. Dans ce cas, un traitement immédiat devra être réalisé.

Sur les jeunes plantations, il est conseillé de continuer d'assurer la protection.

OIDIUM - Cette maladie continue de rencontrer des conditions favorables à son développement. Sur les cépages sensibles, les manifestations sur grappes sont localement fréquentes même en l'absence d'attaques sur feuilles. Les viticulteurs doivent donc se méfier de cette maladie.

Dans les parcelles attaquées, les viticulteurs peuvent encore envisager de réaliser un traitement qui devra viser plus particulièrement les grappes. Eviter l'emploi de fongicides soufrés.

BLACK-ROT - Dans les vignobles de Vendée, un nouveau traitement devra être réalisé à la fin de la semaine du 1er au 6 Septembre dans les parcelles où la maladie a été observée, même s'il n'y a pas lieu de renouveler la protection anti-mildiou.

VERS DE LA GRAPPE - Le vol, tant de la cochylis que de l'eudémis est pratiquement terminé. Dans les secteurs très sensibles à la cochylis du Maine-et-Loire, quelques très rares oeufs ont encore été déposés, dont l'éclosion s'échelonnera jusqu'aux environs du 5 Septembre. Le risque d'attaque n'est toutefois pas suffisamment important pour justifier une nouvelle intervention.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - Le deuxième vol vient seulement de commencer. Dans la Vallée de la Loire, il est extrêmement faible et très tardif. Par conséquent :

- Dans les vergers des départements de la Sarthe, de la Mayenne et du Nord de la Loire-Atlantique, aucun traitement contre le carpocapse n'est à envisager.
- Dans les vergers des départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique (sauf le Nord), et de la Vendée, un traitement qui pourra être réalisé dans les derniers jours de la semaine du 1er au 6 Septembre, ne pourra se justifier que dans des vergers de faible surface, situés à proximité de sources d'infestations et dans des expositions très favorables à cet insecte. Dans les autres vergers, il est inutile d'intervenir.

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Dans les vergers où des taches existent, la protection doit continuer d'être assurée. Se méfier des tavelures qui continuent de rencontrer des conditions très favorables.

ARAIGNEE ROUGE - Cet acarien pullule dans quelques vergers. Il doit donc être surveillé attentivement, d'autant plus que la ponte des oeufs d'hiver est commencée.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
des "PAYS DE LA LOIRE"
G. RIBAULT.

29